



La Première ministre, Madame Élisabeth BORNE, a présenté le 15 juin 2023 dans la Vienne la stratégie « France Ruralités » préparée en collaboration avec des élus, des habitants et des représentants du tissu associatif et du monde socioprofessionnel. Ce nouveau contrat avec le monde rural repose sur quatre axes : une revalorisation de la dotation « biodiversité », un nouveau programme d'ingénierie baptisé « Villages d'Avenir », un plan d'actions sur l'amélioration du quotidien (logement, santé, mobilité, commerce...) et la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) en France Ruralités Revitalisation (FRR). Ces mesures font suite à celles de l'Agenda rural lancé en 2019.

Pour une meilleure visibilité du plan « France Ruralités », véritable boîte à outils au service des territoires ruraux, et dans un souci de simplicité, j'ai souhaité que vous soyez informés régulièrement de sa déclinaison en Meurthe-et-Moselle par la voie d'une lettre d'information.

L'État ne peut rien seul. L'idée est de vous accompagner dans des logiques de bassins de mobilité, d'emploi et de consommation en partenariat avec le conseil régional Grand Est et le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à vous saisir des dispositifs contenus dans ce plan au fur et à mesure de leur déploiement, si vous les estimez utiles et pertinents pour votre territoire. À cette fin, un guide « France Ruralités à destination des acteurs de la ruralité » détaille ces mesures. Il se veut simple d'utilisation et pratique avec des entrées par action, telles que « J'agis pour le logement », « Je maintiens une offre de santé de qualité sur mon territoire » ou encore « Je dynamise mon territoire ». Vous pouvez le consulter à l'aide d'un lien que vous trouverez dans la rubrique « Ressources documentaires » et qui vous permettra de le télécharger sur le site internet la préfecture.

Convaincue que le plan « France Ruralités » est un outil de cohésion des territoires à coconstruire, je reste à votre écoute et à celle de vos représentants élus, association des maires ruraux et association des maires, pour que vos remontées de terrain puissent rendre ce plan évolutif et adapté aux besoins de nos concitoyens des territoires ruraux.

Françoise SOULIMAN
Préfet de Meurthe-et-Moselle

Sommaire

Focus sur

Actualités

**L'innovation au coeur
des territoires ruraux**

Portrait

**Ressources
documentaires**

Contacts utiles

Agenda

Focus sur...

COFIL DE LANCEMENT « FRANCE RURALITÉS »

Ce comité de pilotage réuni en préfecture le 24 novembre dernier sous la présidence du préfet et en partenariat avec le Conseil régional Grand Est et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a permis une présentation générale du plan « France Ruralités », du programme « Villages d'Avenir », de partenariats innovants en milieu rural et de l'ingénierie déjà existante sur le territoire du département. 80 personnes étaient présentes parmi lesquelles une cinquantaine d'élus et d'agents des collectivités territoriales, ainsi que des représentants des structures d'ingénierie publique ou d'appui aux collectivités (CAUE, MMD, syndicat mixte de la Multipole, PETR). Le maire de Mazerulles a témoigné de l'accompagnement en ingénierie du CAUE et de MMD dans le cadre de son projet de requalification de la traversée du village, auquel les habitants ont été associés.



Compte tenu de la complexité et des enjeux liés aux questions de réhabilitation du bâti dans les villages, deux interventions ont porté sur l'habitat et le bâti en milieu rural : le directeur départemental des territoires (DDT), Emmanuel TIRTAINE, a présenté l'appui qui pouvait être apporté par le pôle « habitat indigne ». De même, les missions de la cellule d'appui à la reconquête du foncier et du bâti rural ont été décrites par Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture, à partir d'exemples concrets, afin d'identifier des solutions. La cellule peut accompagner les communes de moins de 2000 habitants appartenant à l'un des 13 EPCI membres de la Multipole Nancy Sud Lorraine. La 1^{ère} vice-présidente du Conseil régional, Valérie DEBORD, et le 2^{ème} vice-président du Conseil départemental, André CORZANI, ont évoqué des dispositifs portés par chacune des collectivités et complémentaires au plan « France Ruralités ».

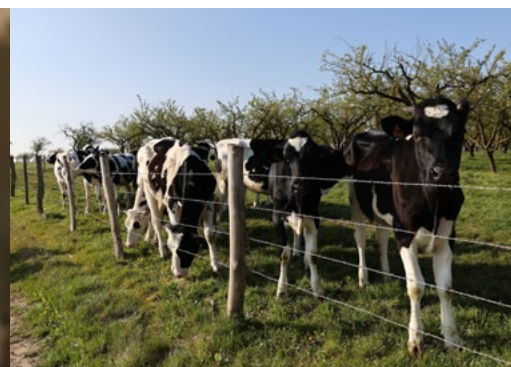
Actualités

PROGRAMME « VILLAGES D'AVENIR »

Cet appel national à candidatures correspond à une demande d'ingénierie de la part des élus ruraux. Alors que des communes de taille moyenne ou intermédiaire bénéficient d'appui dans le cadre des programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain », les communes rurales n'ont parfois pas une connaissance suffisante de l'ingénierie disponible. Il était donc nécessaire de réaliser un travail de coordination de l'existant et de proposer aux élus un appui « sur mesure ». Dans cette perspective, l'État a créé et financé 100 postes de chef de projet pour la ruralité, placés sous l'autorité des préfets et rattachés aux sous-préfets chargés de la ruralité. Ils accompagneront les communes labellisées sur une durée de 12 à 18 mois.

Le calendrier et la méthode locale de sélection

L'appel à candidatures a été lancé en Meurthe-et-Moselle, le 12 octobre 2023. Les modalités pour postuler étaient simples : une page recto-verso de présentation de la commune ou des communes candidates et des projets de revitalisation. 46 candidatures ont été reçues au terme du délai fixé au 3 novembre dernier. Un comité de sélection présidé par le préfet et composé des sous-préfets d'arrondissement, de la direction départementale des territoires, des représentants des associations des maires, des représentants des services du Conseil départemental, du Conseil régional, du CAUE, de la Multipole et de Meurthe-et-Moselle Développement s'est réuni le 7 novembre 2023. Ses membres ont partagé les informations et leur analyse sur les projets présentés.



Les résultats

Le comité de sélection a veillé à concilier plusieurs critères de sélection, qui résultent notamment de l'instruction du 14 août 2023 relative au programme « Villages d'Avenir » : la nécessité d'un réel besoin en ingénierie, le degré de maturité du/des projets, la cohérence des projets présentés de manière isolée ou par grappe de communes et leur apport pour le rayonnement de leur territoire. Les communes avaient donc la possibilité de se regrouper pour présenter un projet commun ou des projets cohérents pour développer leur dynamique de territoire.

À l'issue de ce comité de sélection, le préfet a proposé 25 candidats à la labellisation « Villages d'Avenir » à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Les comparaisons entre départements montrent que la Meurthe-et-Moselle se situe dans la fourchette haute des propositions de labellisation. Il convenait cependant que le nombre de communes sélectionnées soit réaliste au regard des capacités d'accompagnement des projets, ce qui limite nécessairement le nombre de candidats sélectionnés. Les lauréats définitifs seront connus au cours des prochaines semaines, l'annonce étant réalisée à l'échelon national.

Si l'essentiel de « Villages d'Avenir » est un appui en ingénierie pour le montage et l'accompagnement des projets, le règlement DETR de 2024 en Meurthe-et-Moselle prévoit une bonification de 10 points du taux de subvention pour les projets retenus au financement des communes labellisées « Villages d'Avenir ».

Pour les candidats non retenus, il est raisonnable d'espérer deux autres vagues de labellisation « Villages d'Avenir » dans le futur, auxquelles il sera possible de candidater. La qualité des candidatures a permis de détecter des projets parfois communs à plusieurs communes, qui, s'ils ne bénéficieront pas pour certains d'entre eux de l'ingénierie de « Villages d'Avenir », pourront cependant être accompagnés et orientés vers les dispositifs d'ingénierie existants.

Le programme d'ingénierie « Villages d'Avenir » sera lancé début 2024.

L'innovation au coeur des territoires ruraux

Les territoires ruraux s'engagent pour l'emploi

Par courrier cosigné entre l'État et l'AMRF 54, les communes rurales sont invitées à procéder à la désignation d'un référent communal « emploi et insertion », qui sera l'interlocuteur des services de l'État et de l'AMRF 54 pour ces questions. L'objectif est de mettre en relation les personnes sans emploi en milieu rural avec une entreprise ou une structure de formation. Vos retours (cordonnées et fonction du référent au sein du conseil municipal) sont attendus par la préfecture et par l'AMRF 54.

La lutte contre les violences intrafamiliales dans l'est Lunévillois : une action partenariale répliquable sur d'autres territoires

En matière de partenariats innovants en milieu rural, les membres du consortium « ELLVISS » (Est Lunévillois Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles) de lutte contre les violences intra-familiales ont présenté lors du COPIL « Ruralités » leur action développée sur l'est du Lunévillois : sensibilisation et éducation du grand public sur les violences sexistes et sexuelles, formation des acteurs de terrain, renforcement de l'écoute et de la prise en charge des victimes dès le plus jeune âge.

Partenariat pluridisciplinaire entre le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles du Lunévillois (CIDFF), Communauté de brigade (CoB) de gendarmerie de Blâmont, Centre hospitalier de Lunéville, Espace services jeunesse de la Haute Vezouze et PMI de la Maison du Département du Lunévillois).



Portrait...

Parole donnée à : Jean-Marie DIDIER, directeur de projet pour la ruralité à la préfecture de Meurthe-et-Moselle...

« Agent de préfecture, j'ai été recruté par Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture, pour devenir directeur de projet pour la ruralité. Mon parcours professionnel diversifié et mon expérience m'ont conduit à candidater sur ce poste, qui va exiger une présence sur le terrain en lien constant avec les élus ruraux, et plus particulièrement, des communes labellisées au programme « Villages d'Avenir ». En tant qu'ancien secrétaire général de sous-préfecture, j'ai une expérience pratique des programmes de contractualisation (ACV, PVD) mis en place par l'État sur le territoire du Lunévillois, qui ont d'ailleurs bien fonctionné, avec des villes moyennes et des bourgs-centres.

Un des intérêts de la mission est de travailler en partenariat avec toutes les structures d'ingénierie du département pour aider à la concrétisation des projets portés par les maires ruraux. Placé sous l'autorité directe du préfet et sous l'autorité fonctionnelle du sous-préfet de Lunéville chargé de la ruralité, le positionnement de mon poste démontre une volonté forte de la présence de l'État aux côtés des élus locaux, qui en ont le plus besoin. Je le dis par expérience.

La première étape de ma mission sera d'aller à la rencontre des élus. « Villages d'Avenir » démarrera avec les projets des maires. Le défi est d'établir rapidement avec eux un diagnostic de leurs projets, s'il n'est pas encore réalisé et d'aider à faire émerger avec les élus une vision prospective d'aménagement de leur territoire ou à mobiliser des ressources en ingénierie technique et financière. Après viendra le temps du montage des dossiers, puis des premiers « coups de pioche ».



Ressources documentaires

Toutes les informations sur : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales/Ruralites/Guides/Guides>

- Guide « France Ruralités à destination des acteurs de la ruralité »,
- Guide des procédures de sécurité à l'usage des maires en Meurthe-et-Moselle,
- Guide de la sécurité pour les maires.

Contacts utiles

Pour toutes questions liées aux :

→ plan « France Ruralités » : pref-ruralite@meurthe-et-moselle.gouv.fr

→ missions de la cellule d'appui à la reconquête du foncier et du bâti rural :

foncier-bati-rural@nancysudlorraine.fr

→ rôle de coordination du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent de Meurthe-et-Moselle : ddt-pdlhind@meurthe-et-moselle.gouv.fr

→ désignation d'un référent « emploi-insertion » : pref-ruralite@meurthe-et-moselle.gouv.fr et mairesruraux54@gmail.com

→ dispositif partenarial déployé par le CIDFF de Lunévillois : secretariat@cidff-luneville.fr

Agenda Prenez date

Décembre 2023 :

- Annonce nationale des « Villages d'Avenir » ;
- Lancement d'un appel à projets au titre du fonds « mobilité » destiné aux autorités organisatrices de la mobilité en milieu rural (fonds doté de 90 millions d'euros au niveau national pendant trois ans, mobilisables dès 2024).

Février 2024 :

- Réunion thématique France Ruralités « Santé » (date et lieu en cours de réflexion).